

Appel à projets  
économies et  
efficacité de l'eau  
**10 MAI 2023 /  
30 AOÛT 2024**



Vous êtes un acteur du monde économique agricole, industriel et artisanal, une collectivité, un bailleur social, un établissement de santé, une association, un organisme de recherche ...

**Vous avez un projet d'économie d'eau déposez votre dossier !**

Le bassin Adour-Garonne est confronté à d'importants enjeux quantitatifs en matière de ressource en eau. On estime le **déficit actuel entre besoins et ressources de 200 à 250 millions de m<sup>3</sup>** pour l'ensemble du bassin Adour-Garonne. Sans modification des usages actuels et compte tenu des impacts attendus liés au changement climatique, **ce déficit devrait être porté à 1 voire 1,2 milliard de m<sup>3</sup> en 2050.**

Les épisodes de sécheresses de 2019 et 2022, ont généré de nombreuses défaillances dans l'approvisionnement en eau potable, une couverture quasi-totale du territoire par des arrêtés de restriction (impact notamment sur les usages économiques) et de nombreux assècs.

**Il est donc impératif d'encourager les actions d'économies d'eau pour tous les**

**usages :** en agriculture, dans le milieu industriel, pour les usages domestiques et de faire émerger des modèles de gestion et de préservation de la ressource en eau plus vertueux afin que chacun puisse continuer à avoir accès à cette ressource vitale dans les années à venir et ainsi limiter les conflits d'usage et satisfaire les besoins des milieux aquatiques.

Suite aux Assises de l'eau et plus récemment dans le cadre du « Plan Eau » annoncé le 30 mars dernier, le gouvernement confirme l'objectif de réduire les prélèvements en eau.

Dans ce contexte, l'Agence de l'eau Adour Garonne souhaite à travers ce nouvel appel à projet accompagner des projets ambitieux pour répondre dès maintenant aux économies d'eau et à l'urgence climatique.



# Appel à projets Economies et efficacité de l'eau

**10 MAI 2023 / 30 AOÛT 2024**

Cet appel à projets (AAP) vise à accompagner :

- Les porteurs de projet dans leur réflexion prospective d'adaptation au changement climatique
- Les projets les plus importants en termes d'économie d'eau et les plus innovants
- Des approches nouvelles et systémiques de la gestion de l'eau
- Des outils de communication, de sensibilisation et d'information aux économies d'eau

Au travers des 3 thématiques suivantes :

- **1. Gestion de la ressource et économies d'eau en agriculture :** Transition agro-écologique, optimisation des ouvrages existants et réduction des prélèvements AEP pour l'élevage, par exemple.
- **2. Economies d'eau en industrie :** Projets de recyclage, de circuit fermé par exemple.
- **3. Economies d'eau dans les collectivités :** Optimisation de l'arrosage des espaces verts, efficacité de l'usage d'eau potable dans les bâtiments collectifs par exemple.

Les projets présentés dans les trois thématiques ci-dessus pourront mobiliser des ressources en eau non conventionnelles (REUSE).

## Calendrier

L'appel à projets est organisé ainsi en quatre phases :

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Ouverture de l'appel à projets > <b>10 mai 2023</b>	Lettre d'intention avec un projet à préciser > dépôt de la demande avant le <b>30 septembre 2023</b>	Finalisation des dossiers de demande d'aide > dépôt de la demande avant le <b>30 août 2024</b>	Décision de financement de <b>mai 2023 à décembre 2024</b>
<i>Suivi par un comité de sélection</i>			

## Critères de priorisation des projets

Une sélection des dossiers sera opérée si nécessaire, selon les critères suivants de priorité décroissante et compte tenu de l'enveloppe de l'appel à projets :

- **Priorité 1** : Echelle territoriale / Périmètre du projet ou bassin en déséquilibre / rupture ou tension pour l'AEP
- **Priorité 2** : impact environnemental / volumes économisés
- **Priorité 3** : Degré d'efficacité du projet (coût en €/m<sup>3</sup> économisé ou €/habitant)
- **Priorité 4** : Durabilité de la solution proposée et sa reproductibilité (modèle économique pérenne, analyse du Cycle de Vie favorable pour les industriels, prise

en compte des phases d'exploitation, d'entretien et de maintenance, prise en compte de la réglementation...) et degré d'innovation

- **Priorité 5** : Multiplicité des actions prévues

## Moyens financiers

Le budget alloué à cet appel à projets est de 20M€.

Le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide devra appliquer le logo de l'Agence ainsi que le logo de l'appel à projet sur l'ensemble des communications relatives au dossier de financement.

